



Circulaire 7199

du 27/06/2019

Classement interzonal des puériculteurs et puéricultrices dans l'enseignement fondamental officiel subventionné ordinaire pour l'année scolaire 2019-2020. (FOND OFF)

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : 6719

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	du 01/09/2019 au 30/06/2020
Documents à renvoyer	non

Information succincte

Mots-clés : *Candidature, classement interzonal, puériculteur, puéricultrice*

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Ens. officiel subventionné	Maternel ordinaire

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :

- Les organisations syndicales

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, DGPES - Madame Lisa SALOMONOWICZ, Directrice générale

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
EL MAKHCHOUNE, Souad	AGE - DGPES - SGSCC - SGE	02/413.27.60 ccfondamental.officiel@cfwb.be
GOUIGAH, Sabrina	AGE - DGPES - SGSCC - SGE	02/413.25.83 cellulege@cfwb.be

L'emploi dans la présente circulaire des noms uniquement masculins et féminins pour les différents titres et fonctions est épicène en vue d'assurer la lisibilité du texte nonobstant les dispositions du décret du 21 juin 1993 relatif à la féminisation des noms de métier.

NOUVEAUTE : APPLICATION INFORMATIQUE – PUERI

Afin de répondre aux exigences de la simplification administrative, l'Administration, et plus spécifiquement le Service de gestion des emplois, a déployé une nouvelle application informatique nommée « PUERI ».

Cette nouvelle interface sera utilisée par les pouvoirs organisateurs de l'enseignement fondamental ordinaire subventionné de la Communauté française afin d'appliquer l'article 28, §8 du décret du 12 mai 2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française en communiquant directement via l'application en ligne, à la Commission centrale de gestion des emplois compétente, toutes les désignations des puériculteurs réalisées en vertu du classement interzonal validé par la Commission de gestion des emplois compétente pour l'année scolaire 2019-2020

L'application PUERI est désormais accessible pour l'encodage des recrutements pour l'année scolaire 2019-2020.

Afin de prendre connaissance de la procédure d'encodage à suivre, il convient de se référer au manuel d'encodage annexé à la circulaire relative n°7070 Déclaration de l'ancienneté de service acquise par les puériculteurs dans l'enseignement fondamental ordinaire officiel subventionné depuis le 01/09/2018.

Il est utile de préciser que les puériculteurs peuvent consulter leur ancienneté annuelle ainsi que leur classement interzonal via l'application informatique PUERI. Pour plus d'information concernant la procédure informatique à suivre, il y lieu de consulter la circulaire n° 7066 Acte de candidature à introduire par les puériculteurs dans l'enseignement fondamental ordinaire officiel subventionné (FOND OFF).

Pour toutes les questions relatives aux données reprises dans l'application « PUERI », il convient de contacter le Service de gestion des emplois auprès de :

Madame GOUIGAH Sabrina, Responsable de Service
Téléphone : 02/413.25.83
Courriel : cellulege@cfwb.be

J'invite les pouvoirs organisateurs et directions d'établissements à prendre connaissance, **en annexe 1** à la présente circulaire, du tableau du classement interzonal des anciennetés acquises au 30 juin 2019 par les puériculteurs(trices) au sein de l'ensemble des pouvoirs organisateurs relevant de l'enseignement fondamental ordinaire officiel subventionné.

Ce classement est réalisé en application de l'article 28, §2, du décret du 12.05.2004 *fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française.*

J'attire l'attention des pouvoirs organisateurs et directions d'établissements sur le fait que seuls les membres du personnel qui comptabilisent, au 30 juin 2019 et sur deux ans au moins, **600 jours d'ancienneté auprès des pouvoirs organisateurs dans l'ensemble des zones (article 28, §2, alinéa 3, du décret du 12.05.2004 précité), et qui ont fait acte de candidature dans les formes et les délais prescrits (l'article 28, §8, alinéa 1er, du même décret), sont repris dans le présent classement.**

Pour plus de renseignements à ce propos, il convient de s'en référer à la circulaire n°6600 du 29/03/2018 relative aux *règles statutaires d'engagement et de nomination de puériculteurs dans l'enseignement maternel ordinaire officiel subventionné.*

Pour mémoire, les règles en matière de nomination sont fixées aux articles 25 à 30 du *Décret du 02/06/2006 relatif au cadre organique et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française* et sont en outre explicitées dans la circulaire n°7067 - Règles statutaires d'engagement et de nomination de puériculteurs dans l'enseignement maternel ordinaire officiel subventionné.

Compte tenu de ce qui précède, les pouvoirs organisateurs qui ont obtenu des postes de puériculteurs(trices) au 1^{er} septembre 2018 ne devront les attribuer qu'après clôture des opérations statutaires de réaffectations et de nominations.

Après recrutement des éventuel(le)s prioritaires au sein du pouvoir organisateur et avant de pouvoir embaucher le candidat de son choix, la consultation du présent classement interzonal est obligatoire pour le recrutement des puériculteurs(trices) sous statut ACS/APE dans les établissements ressortissant à ce réseau, selon les dispositions du décret du 12.05.2004 précité.

Les pouvoirs organisateurs qui ont obtenu des postes de puériculteurs (trices) au 01/09/2018 doivent les attribuer d'abord à leurs définitives ensuite aux prioritaires PO.

A défaut d'avoir des prioritaires PO, il est rappelé que le classement interzonal doit impérativement être pris en compte pour l'engagement des puériculteurs (trices) sous statut ACS–APE dans les établissements ressortissant à ce réseau, selon les dispositions du décret du 12.05.2004 précité.

J'attire tout particulièrement l'attention des pouvoirs organisateurs concernés sur les dispositions reprises à l'article 28, §8, alinéa 4 (introduites par le décret du 12.07.2012 modifiant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire – M.B. du 30.07.2012) :

« Le candidat qui accepte l'emploi qui lui est offert le notifie par écrit au pouvoir organisateur dans les huit jours ouvrables de la prise de connaissance de la proposition d'engagement ou dans les dix jours ouvrables de l'envoi de la lettre recommandée. A défaut d'acceptation dans ce délai, il est présumé y renoncer ».

Cette disposition prévoit une durée maximum pour la réponse des membres du personnel afin de ne pas prolonger indéfiniment les opérations de recrutement dans le cadre de l'exercice des priorités interzonales.

Le fichier Excel joint en annexe 1 à la présente circulaire permet de prendre connaissance des zones pour lesquelles les puériculteurs (trices) ont manifesté leur préférence.

Personne ressource à contacter en cas de difficultés :

Madame Sabrina GOUIGAH, Responsable de Service,
Téléphone : 02/413.25.83
Adresse courriel : cellulege@cfwb.be

Commission centrale de gestion des emplois

Monsieur Jan MICHIELS, Président de la Commission centrale de gestion des emplois pour l'enseignement officiel subventionné
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

Madame Souad El MAKHCHOUNE, Secrétaire de la Commission centrale de gestion des emplois pour l'enseignement officiel subventionné
Boulevard Léopold II, 44 à 1080 BRUXELLES
Tél. : 02/413.27.60 - Fax : 02/413.29.25
Adresse courriel : ccfondamental.officiel@cfwb.be

Je rappelle, par ailleurs, qu'aux termes de l'article 28, §8, alinéa 3, du même décret, les pouvoirs organisateurs ont **l'obligation d'informer le Président de la Commission centrale de gestion des emplois des désignations réalisées en vertu du présent classement interzonal.** Pour ce faire, j'invite les pouvoirs organisateurs à respecter la procédure informatique détaillée dans le manuel annexé à la Circulaire 7070 - Déclaration de l'ancienneté de service acquise par les puériculteurs dans l'enseignement fondamental ordinaire officiel subventionné depuis le 01/09/2018 (FOND OFF).

Je ne saurais que trop insister sur le caractère impératif de cette communication, afin de permettre au secrétariat de la Commission centrale d'être en mesure de délivrer une information correcte sur l'état des candidatures figurant encore en ordre utile dans le classement.

Je vous remercie déjà pour l'attention que vous accorderez aux instructions contenues dans la présente circulaire et de bien vouloir veiller à leur bonne application.

La Directrice générale,

Lisa SALOMONOWICZ

ANNEXE A LA CIRCULAIRE

NOM	PRENOM	POSITION	Z1	Z2	Z3	Z4	Z5	Z6	Z7	Z8	Z9	Z10
LEROY	ANNE-SOPHIE	1								X		
FAKIR	MALIKA	2	X									
FIEVET	CHRISTEL	3		X								
PONCELET	AURELIE	4						X	X			
POULIN	Sabrina	5										X
SCHWALL	sabrina	6					X					
LA ROCCA	VALERIE	7				X						
OZOKCU	ULKU	8	X									
FLISCH	ANNE-SOPHIE	9				X						
CLAES	NANCY	10			X							
LIENARD	Clarisse	11								X	X	
DARMUSIEAU	NATHALIE	12								X		
BAILLEUX	Véronique	13		X								
GOOSSENS	JENNIFER	14				X						
EVARD	LAETICIA	15				X						
VANDINGENEN	Nathalie	16				X						
BARRAS	SEVERINE	17						X				
PEUGNIEU	jennifer	18							X			
LOFFET	CHRISTIANE	19					X					
LA MORTE	SILVIA	20									X	
DE BONDT	SOPHIE	21										X
CRESPIN	MARIANNE	22				X						
maque	angélique	23										X
SPLINGARD	CHRISTIANE	24	X	X							X	X
PIRLET	CAROLE	25			X	X	X					
PLUME	SOPHIE	26								X		
BRANCATO	Rosaria	27										X
BOVY	LAURENCE	28							X			
SCHAUWERS	Elisa	29									X	X
FONTAINE	REBECCA	30		X								
CANTINIAUX	julie	31						X				
MABILLE	Sandrine	32		X								
MELOTTE	Valérie	33		X								
BLOUQUIAUX	SNJERANA	34						X				
DEFRERE	Marjorie	35					X					
LAMBERT	Jennifer	36							X			
DUBOIS	Nathalie	37				X						
VANSAINGELE	SOPHIE	38								X		
GERARD	Elodie	39				X						
DOS SANTOS	MARIE-BRIGITTE	40	X									
LOMBART	marylène	41			X	X						
GONZALEZ PAREJO	MELISSA	42		X								
BRANCATO	LORETA	43	X	X							X	
ballouti	Rachida	44	X									
MINET	Christel	45		X								
PRINCEN	marianne	46			X							
KOPCZYNSKI	PATRICIA	47				X		X				X
DELIRE	AUORE	48		X								
TRIGAUT	yasmina	49	X									
GOURMEUR	Laetitia	50										X
BLAFFART	Sylviane	51				X						
NASCA	Benedetta	52									X	X
BERGER	MAGALI	53			X			X				
DELONGUEVILLE	Jessica	54	X									
LISON	SABINE	55									X	
MALHERBE	Sophie	56									X	X
KLEIN	Sylvie	57							X			
KLUTZ	STEPHANIE	58						X	X			
VERBIEST	VANESSA	59	X									
VAILLANT	SARAH	60									X	
DIAZ MENENDEZ	Maria	61			X							
LALOUX	BENEDICTE	62		X								
SOUILAH	Zarha	63				X						
MARTIN	Jennifer	64									X	
SABAK	Neriman	65	X									
CANTINEAU	NATHALIE	66									X	
DUBOIS	nathalie	67								X	X	
HENRIOULLE	christel	68			X	X	X	X				
BOSNY	Sandra	69			X	X						

NOM	PRENOM	POSITION	Z1	Z2	Z3	Z4	Z5	Z6	Z7	Z8	Z9	Z10
COLLARD	MICHELLE	70				X						
PILATE	MARY	71								X		
BERNARD	Nathalie	72				X						
BRAHAM	christelle	73					X					
VANNESPENNE	Joan	74			X	X			X			
CRAVATTE	Anaïs	75							X			
THONNE	Marjorie	76										X
HECK	Véronique	77					X					
BAL	brigitte	78		X						X	X	
PIERRARD	JENIFER	79						X				
GRUMIAUX	FLORENCE	80						X	X			
EREDDIA	Déborah	81									X	
LARCIN	MURIELLE	82	X	X							X	
LAAZAR	nabila	83	X									
SIMONET	Christelle	84		X								X
NOLMANS	Mégane	85		X								
TRIFFAUX	Steffy	86				X						
LEBLANC	SEVERINE	87							X			
GUNEY	Öznur	88								X	X	
PIQUERAY	Séverine	89					X					
FILLIEUX	Stéphanie	90										X
ROTH	Célia	91						X	X			
CORNESSE	beatriz	92	X									
FIEVEZ	JENNYFER	93										X
LOCQUET	Lauranne	94				X						
BOGAERT	Lys	95					X					
FONTAINE	Sabine	96		X	X							
EL KHATOUTI	Nadia	97	X									
COPINE	NATHALIE	98							X			
EL FKIHI	Wafaa	99	X									
LOTHAIRE	Laura	100							X			
AUTHOM	PATRICIA	101									X	
GEORGOPOULOS	Magdalena	102					X					
DEBREMAEKER	julie	103		X							X	
FILEBERNAS	Filiz	104	X									
ANCEL	Sonia	105	X									
DANHEUX	Sammy	106		X								
BRUNO	Tanaelle	107						X				
MOERS	Clémence	108		X								
WILLEMART	Bérangère	109						X				
BILLOT	PATRICIA	110									X	
RINALDI	Ornella	111										X
LAFONTAINE	Géraldine	112						X				
KHAJJOU	Badia	113	X									
AARRASS	Taouba	114	X									
PANGRAZIO	Annerenée	115	X	X								
BERLANGER	MARTINE	116						X				X
BALLOUTI	Hanan	117	X									
HOLLANDERS	Christelle	118			X							
PELLITTERI	Sabrina	119				X						
MONACHINO	Carolina	120									X	
DUMONT	PATRICIA	121						X				
DE PINNEWAERT	MARYLINE	122							X			
FOSSE	CHRISTELLE	123										X
VARVERI	Sara	124	X									
EL OUARDANI	Khadija	125	X									
BERNARD	SONIA	126		X								
VOSTIER	Laeticia	127						X				
EL YAKOUBI	Asmae	128				X						
ASPESLAGH	Aurélie	129	X									
AARIBOU GHARBAOUI	Chaimae	130	X									
DELACOLLETTE	ANNABELLE	131						X				
PASQUARELLI	Cathy	132									X	
BOLLE	Stéphanie	133								X	X	
HAINAUT	Laurence	134									X	X
GERARD	Julie	135				X						
MERCIER	Salomé	136			X	X						
LEVEAU	Marylène	137						X	X			
LAENEN	SANDRINE	138			X	X						

NOM	PRENOM	POSITION	Z1	Z2	Z3	Z4	Z5	Z6	Z7	Z8	Z9	Z10
RUGGIERO	Laura	139				X						
MODESTO	Giuseppina	140									X	
COLLET	Sandrine	141		X				X				
SANDERSON	Aurelie	142	X									
RAPPE	Aur�lie	143		X								
DARGENT	Ana�s	144						X				
GULER	Guldjan	145	X									
EL OUARDANI	Chaimaa	146	X									
FRISQUET	Aurore	147		X						X	X	
AGNEESSENS	Anouk	148		X							X	
ROS	Jessica	149		X							X	X
HENRY	C�cile	150		X				X				X
SCHOCKAERT	CHRISTELLE	151	X									
ETIENNE	Christelle	152	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
FUMAL	Carine	153				X						
KEPUSKA	Benita	154	X									
JANKOWSKI	Christine	155				X						
GAENS	Nad�ge	156				X						
MORREALE	Laura	157			X	X	X					
MARCQ	Emmanuelle	158				X						
DE COSTER	Laetitia	159						X				
ORBAN	Mauran	160			X							
BRANDT	Audrey	161				X	X					
VERULPEN	Emmanuelle	162	X									
FLAMENT	Carine	163								X		
VERBIST	M�lanie	164							X			
HUART	Christelle	165	X									
BISIRI	Dina	166	X									
DA SILVA MOREIRA	Slowne	167							X			
DURIEUX	Laura	168								X	X	
ROBINNE	Marie	169			X	X	X					
MORTELETTE	Cindy	170						X				
MORS	Jessica	171	X									
EL JADI	Youssra	172	X									
COPPINE	Audrey	173						X				X
TENRET	Gw�na�lle	174										X
VAN RYMENANT	Caroline	175	X									
DERMOND	Emeline	176								X		
AZOU	Najlae	177	X									
MARCQ	Samantha	178										X
DUBUISSON	Delphine	179									X	
RAZZOUK	Chaimaa	180	X									
BAES	Ana�s	181	X	X								
MALJEAN	Elodie	182									X	
MARAMOROSZ	M�gane	183									X	
TALHAOUI	Hayat	184	X									
BOUAOUI	Nora	185	X									
LEGNOSECCO	L�andra	186						X				X
CUSTERS	St�phanie	187		X	X			X				
IMPERATORE	Danielle	188				X						
SIMON	M�lanie	189			X	X		X				
ZAIDOUNI	Hafsa	190	X	X								
SCIMEMI	Anna	191										X
LEROY	Nathalie	192								X		
MELIS	Alix	193				X						
MORICONI	Cassandra	194								X		
MAURO	Sophie	195										X
PERIN	Audrey	196				X						
SKA	M�lissa	197							X			
HANNET	Marie	198		X								
ALDRIC	Loredana	199						X				
RASCHELLA	Marina	200	X									